

L'affaire *Kanata*. Entre appropriation culturelle et atteinte à la liberté de création (2018)

Caroline BRIÈRE
Université du Québec à Trois-Rivières

Dans les dernières années, au Québec, un nombre grandissant d'expressions habituellement réservées aux milieux universitaires et/ou militants, telles que *masculinité toxique*, *racisme systémique* ou encore *appropriation culturelle*, ont été reprises dans la sphère médiatique destinée au grand public. Récemment associées à la culture « woke¹ », elles ont fait l'objet de nombreux débats dans les médias sociaux comme dans les médias plus traditionnels. La notion d'appropriation culturelle, qui retiendra notre attention, a été au cœur de plusieurs polémiques spécifiquement liées à l'appropriation des cultures autochtones dans le monde des arts canadiens. Parmi les cas les plus connus, on compte notamment celui de Stan Denniston à qui l'on a reproché de représenter les Inuits de manière irrespectueuse et offensante dans ses sculptures². Plus près de nous, Dominic Gagnon, artiste québécois multidisciplinaire spécialisé dans le montage d'extraits vidéo, fut critiqué pour les mêmes raisons lors de la sortie de son film intitulé *of the North*³.

Selon le professeur canadien de littérature comparée William Moser, les deux cas précédents représentent l'un des cinq « délits » inhérents à l'appropriation culturelle, soit le délit moral qui se manifeste par la déformation

-
1. Voir Francis Dupuis-Déri, *Panique à l'université : rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires*, Montréal, Lux Editeur, 2022, 328 p.
 2. Jean-Philippe Uzel, « Un dramaturge et un Iroquois à Paris. L'affaire Kanata », *Esprit*, janvier/février 2020, p. 61-69.
 3. Simon Labrecque et René Lemieux, « L'affaire *of the North*: penser l'appropriation par la traduction », *Trahir* [en ligne], mis en ligne le 26 mai 2017, URL : <https://trahir.wordpress.com/2017/05/26/labrecque-lemieux-ofthenorth/>.

d'une culture à laquelle on associe, entre autres, des clichés dénigrants. Il dénombre quatre autres formes d'appropriation culturelle :

[L]e fait d'utiliser des éléments (ou des thèmes associés) d'une culture à laquelle on n'est pas initié (délict représentationnel); en ignorant les codes de la culture appropriée (délict herméneutique) ; [...] en lui retirant le droit de se représenter elle-même librement (délict politique) et, enfin, en profitant purement et simplement de sa position dominante pour utiliser les biens intangibles d'un groupe à des fins marchandes (délict juridico-économique de propriété)⁴.

Les créateurs de la pièce *Kanata* n'étaient pas autochtones, alors que la pièce proposait de relire « l'histoire du Canada à travers le prisme des rapports entre Blancs et autochtones⁵ ». Pour ses détracteurs, cela suffisait à constituer un délict représentationnel, voir l'ensemble des délits détaillés par Moser. La polémique qui a entouré la pièce fut sans contredit l'une des plus marquantes au Québec. Tout comme la controverse entourant le montage vidéo de Dominic Gagnon, celle entourant la représentation théâtrale de Robert Lepage et Ariane Mnouchkine a largement retenu l'attention des médias. Nous nous intéresserons à cette polémique en accordant une attention particulière aux discours médiatiques des deux clans qui se sont formés : l'un critiquant les deux metteurs en scène, l'autre, les défendant. L'objectif sera de mettre en évidence les arguments convoqués de part et d'autre. Alors que ceux qui critiquent les metteurs en scène mettent de l'avant les enjeux de l'appropriation culturelle, les autres, pour défendre la pièce, rappellent plutôt l'importance de la liberté de création.

4. William Moser cité par Richard Mèmeteau, « Touche pas à ma musique ! Controverses sur l'appropriation des cultures minoritaire », *Revue du Crieur*, vol. 2, n° 4, p. 51-52.

5. Ariane Mnouchkine citée par Catherine Lalonde dans « Les Amérindiens lus par Lepage et Mnouchkine », *Le Devoir*, section Culture, 11 juillet 2018, p. A8.

Genèse de la polémique

La production théâtrale mise en scène par Lepage et jouée par la troupe d'Ariane Mnouchkine, directrice du Théâtre du Soleil à Paris, avait pour ambition de rappeler l'histoire du Canada à travers celle des Premières Nations. La pièce se déclinait en plusieurs tableaux où étaient brièvement présentés la colonisation des communautés autochtones, le passé nomade de certaines d'entre elles et le système des pensionnats. En trame de fond, *Kanata* évoque le drame des femmes autochtones assassinées sous les armes de Robert Pickton, célèbre tueur en série ayant sévi dans les rues de Vancouver dans les années 2000. Principalement, la pièce suit le trajet de Miranda, artiste peintre française en manque d'inspiration et venue s'installer à Vancouver avec son petit ami. Cette dernière sympathisera avec Tanya, une jeune autochtone droguée et prostituée, qui sera assassinée par le tueur en série. Miranda retrouve alors l'inspiration en peignant le portrait de Tanya après sa mort. À la suite de la polémique, Lepage et Mnouchkine ont décidé d'intégrer le débat sur l'appropriation culturelle à même la pièce et de remanier le spectacle. Cette mise en abyme se présente dans l'histoire de Miranda lorsque l'on remet en cause son exposition sous prétexte qu'elle tire profit de la souffrance autochtone.

La polémique concernant la pièce de théâtre *Kanata* s'est inscrite dans un conflit plus vaste ayant débuté quelques mois auparavant avec la précédente production théâtrale de Robert Lepage, *Slāv*. En effet, durant l'été 2018, celui que certains considèrent comme l'un des plus grands metteurs en scène du Québec avait vu sa réputation mise à mal alors qu'on lui reprochait de s'approprier le passé et la culture de la communauté noire dans un spectacle musical durant lequel la chanteuse blanche d'origine française, Betty Bonifassi, reprenait des chants d'esclaves noirs. L'accusation d'appropriation culturelle qui planait sur Lepage a alors été ravivée lors de l'annonce de *Kanata*.

Bien au fait du scandale entourant *Slāv*, Ariane Mnouchkine avait tenté avant la présentation de la pièce de se préserver des critiques susceptibles de ternir *Kanata* en insistant non seulement sur ses motivations et celle de Lepage, mais aussi sur la réaction espérée de la part des Autochtones : « Ce qui sera important, c'est qu'on nous dise "Vous nous avez compris, vous avez compris, et vous avez compris parce que vous avez su imaginer ce que ça pouvait bien vouloir dire"⁶ ». À la journaliste Catherine Lalonde du *Devoir*, qui l'interrogeait sur les sources autochtones dont elle s'était servie pour préparer la pièce, elle avait aussi décrit son processus de documentation et d'inspiration. La metteuse en scène avait expliqué avoir réalisé avec sa troupe un voyage dans l'Ouest canadien au cours duquel elle et sa troupe s'étaient entretenus avec certains Grands Chefs des Premières Nations, des ex-pensionnaires⁷, des artistes et des aînés. Avant la première représentation de la pièce, qui devait avoir lieu en décembre 2018 à Paris, elle définissait ainsi son état d'esprit :

Si on veut pour faire la paix que la justice aille jusqu'au point de radicalité absolue, et bien c'est réenclencher un cycle immédiatement. Et c'est peut-être un peu ce que je veux dire : attention ! La limite est là pour ne pas réenclencher à l'inverse un cycle aussi destructeur que l'a été ce premier, qui doit rester inoubliable, et être reconnu, étudié⁸.

Cependant, les précautions de la directrice du Théâtre du Soleil et la consultation préalable des communautés autochtones ne suffirent pas à éviter une controverse puisque, quelques jours après la parution de l'article du *Devoir*, une trentaine d'artistes, d'intellectuels et d'alliés des Autochtones répondirent à

6. *Ibid.*

5. « Les pensionnats destinés aux enfants autochtones ont existé au Canada du XVII^e siècle jusqu'à la fin des années 1990. [...] Ce système a été imposé aux peuples autochtones dans le cadre d'un vaste ensemble d'efforts délibérés d'assimilation visant à détruire leurs cultures et identités riches et à annihiler leur histoire. » Voir S. a., « Les pensionnats autochtones au Canada », *Gouvernement du Canada* [en ligne], modifié le 1^{er} décembre 2022, URL : <https://parcs.canada.ca/culture/designation/pensionnat-residential>.

8. Ariane Mnouchkine citée par Catherine Lalonde dans « Les Amérindiens lus par Lepage et Mnouchkine », *art. cit.*, p. A8.

Mnouchkine par l'entremise du même quotidien. Dans une lettre ouverte, ils dénonçaient l'absence de comédiens issus des peuples autochtones, ce qui reconduisait du même coup le problème de l'invisibilisation de ces derniers :

Mnouchkine a exploré nos territoires, elle n'a plus besoin de nos services. Exit ! Elle aime nos histoires, mais n'aime pas nos voix. Il nous semble que c'est une répétition de l'histoire et de tels agissements nous laissent un certain sentiment de déjà-vu. On nous inventera, on nous mimera, on nous racontera, parce qu'elle a compris, parce qu'ils ont compris. Pardonnez notre cynisme, mais avons-nous vraiment été compris⁹ ?

Ces derniers pointaient un sentiment de déjà-vu : une fois de plus, des créateurs blancs souhaitent raconter l'histoire de leur propre peuple, mais sans leur participation significative, comme si l'histoire coloniale était vouée à se répéter *ad vitam æternam*. Selon eux, la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les Autochtones contrastait avec le statut de privilégiés dont jouissaient les dramaturges. Il en résultait une inégalité quant aux chances non seulement de participer au milieu artistique québécois, mais aussi de se faire entendre et d'être compris par le public.

À la suite de la parution de cette lettre, une rencontre entre Lepage, Mnouchkine et des représentants autochtones a eu lieu le 19 juillet 2018, et chacune des deux parties s'est dite satisfaite de cet échange. Malgré l'issue favorable de cet entretien, on annonça le 26 juillet suivant l'annulation du spectacle du fait du retrait de certains coproducteurs américains qui craignaient des pertes financières causées par la polémique. Cette censure économique n'a toutefois pas découragé Ariane Mnouchkine qui a informé le public, en septembre 2018, que le spectacle aurait bel et bien lieu en décembre à Paris et qu'il serait produit grâce aux seuls moyens financiers de la troupe française. De fait, pour éviter à tout prix l'autocensure, Lepage et Mnouchkine choisirent

9. Collectif, « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », *Le Devoir*, section Opinion, 14 juillet 2018.

d'aller de l'avant avec le spectacle, non sans décider de présenter une nouvelle version de *Kanata*, modifiant du même coup le titre initial pour celui de *Kanata – Épisode I – La Controverse*, qui prévoyait trois actes.

Malgré le remaniement de la pièce, la requête des artistes autochtones qui demandaient une collaboration accrue dans les différentes étapes de la création de la pièce ne semble pas avoir été entendue. Aucun comédien issu des communautés autochtones n'est monté sur scène. Bien que les représentants autochtones n'aient jamais réclamé cette finalité, leurs protestations eurent finalement raison de la pièce qui fut définitivement annulée après la présentation du premier des trois actes à la Cartoucherie de Vincennes. À la suite de cette annulation, plusieurs observateurs crièrent à la censure tout en réclamant la préservation de la liberté de création, d'autres continuèrent de dénoncer une appropriation culturelle et une invisibilisation des peuples autochtones. La polémique a ainsi tenu en haleine les médias pendant près de six mois.

Assises théoriques et méthodologiques

Il va sans dire que l'affaire *Kanata* est un cas exemplaire du débat portant sur l'appropriation culturelle. La pièce de théâtre fut d'ailleurs l'objet de plusieurs études¹⁰ portant sur ce concept, lequel se doit d'être circonscrit du fait de sa complexité et de son emploi devenu plus courant durant les dernières années. L'un des auteurs les plus cités lorsqu'il est question d'appropriation culturelle est certainement le philosophe James O. Young qui en a proposé une définition – depuis largement admise par la communauté universitaire – dans son ouvrage *Cultural Appropriation and the Arts*, paru en 2008. Selon l'auteur, il y a

10. On pense notamment à Jean-Philippe Uzel, « Un dramaturge et un Iroquois à Paris ; L'affaire Kanata », *Esprit*, janvier/février 2020, p. 61-69 ; Marine Bachelot Nguyen, « Réticences à la française », *Tumultes*, n° 54, 2020, p. 31-42 ; Sarah-Louise Pelletier-Morin, « Éloge de la polémique », *L'Inconvénient*, n° 83, hiver 2020-2021, p. 30-36.

appropriation culturelle lorsque « [l]es membres d'une culture [...] prennent pour eux-mêmes ou pour leur propre usage des articles produits par un membre ou des membres d'une autre culture¹¹ » et lorsque les rapports de force des individus concernés sont marqués par une inégalité :

L'appropriation culturelle est particulièrement controversée car, dans le monde contemporain, des individus issus de cultures majoritaires, riches et puissantes s'approprient souvent des cultures indigènes et minoritaires défavorisées. L'appropriation culturelle est considérée comme intrinsèquement liée à l'oppression des cultures minoritaires¹².

Comme le souligne James O. Young, c'est l'inégalité intrinsèque au cœur de la pratique d'appropriation culturelle qui crée polémique. Dans le cas particulier qui nous intéresse, on a bien affaire à une culture dominante – celle des Québécois d'ascendance européenne et des Français – empruntant à une culture dominée – celle des peuples autochtones. Ainsi, les individus minoritaires sont susceptibles de se sentir dépouillés non seulement de leurs produits culturels et de leurs connaissances traditionnelles, mais plus encore de leur identité. L'appropriation vient ce faisant redoubler l'histoire coloniale qui les a assujettis. En ce sens, Anaïs Ramdane précise que « [l]e présent est expliqué par le passé : ce sont les siècles de colonisation en tous genres qui mènent aujourd'hui à la discrimination toujours présente et aux rapports inégalitaires en Amérique et particulièrement dans le domaine des arts¹³ ».

Si le concept est largement compris en tant qu'il renvoie à l'emprunt de produits, de connaissances ou de sujets culturels, il en va autrement du contexte de domination qu'il sous-entend. En effet, les détracteurs du concept d'appropriation culturelle ont tendance, consciemment ou non, à esquiver la

11. James O. Young, *Cultural Appropriation and the Arts* (vol. 1), Oxford, Wiley-Blackwell, 2008, p. 5. Cité et traduit par Anaïs Ramdane dans *L'appropriation à l'œuvre : identité et culture de la scène artistique nord-américaine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VIII Vincennes Saint-Denis, mai 2020, p. 4.

12. *Ibid.*, p. 6.

13. *Ibid.*, p. 26.

question du rapport de force. Cette omission a souvent pour conséquence de créer un dialogue de sourds où chacun se conforte dans ses propres arguments. C'est d'ailleurs l'une des principales conclusions à laquelle aboutit l'étude menée par David Lefrançois et Marc-André Éthier qui se sont intéressés au cas *Slāv* :

[N]ous avons constaté que, dans ce débat, les protagonistes énoncent surtout des avis ou propositions politiques polarisés, fondent leurs argumentaires sur des concepts déformés ou indéfinis et s'engagent rapidement dans une impasse dialogique. La plupart du temps, l'appropriation culturelle est définie comme un échange culturel entre égaux et sans préjudice. Cela rend incompréhensible la perspective des protestataires¹⁴.

Une même impasse dialogique a pris place entre les défenseurs et les détracteurs lors de l'affaire *Kanata*. Le remaniement de la pièce, suivi de son annulation définitive à la suite de la représentation d'un seul des trois actes prévus, prouve la voie sans issue dans laquelle se sont engagés les deux camps.

Comme l'avaient fait Lefrançois et Éthier pour l'affaire *Slāv*, nous avons voulu présenter l'affaire *Kanata* en nous intéressant au discours médiatique qui a nourri la polémique en 2018. Nous souhaitions ainsi mettre en évidence les arguments des deux parties, soit ceux des créateurs et ceux des représentants des communautés autochtones. Nous avons retenu leurs principales interventions médiatiques, soit les entretiens qu'Ariane Mnouchkine a accordés au *Devoir* et au magazine d'actualité français *Télérama*, ainsi que la lettre ouverte du groupe des Premières Nations parue dans *Devoir*. Afin de voir la résonance de ces arguments dans les médias québécois, nous avons aussi analysé un corpus de réception médiatique plus large. 240 articles ont paru à propos de l'affaire dans les journaux québécois les plus lus, soit *La Presse*, *La Presse+*, le *Journal de Montréal* et *Le Devoir*, entre juin à décembre 2018, c'est-à-dire au cours des mois

14. David Lefrançois et Marc-André Éthier, « *SLĀV* : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *Revue de recherches en littérature médiatique multimodale* [en ligne], vol. 9, juin 2019, DOI : <https://doi.org/10.7202/1062035ar>.

les plus intenses de la polémique. Parmi ces articles, nous avons retenu l'ensemble des textes (articles, chroniques, entretiens) qui comportaient les mots « appropriation », « liberté » ou « censure ». Une lecture extensive du corpus nous avait en effet permis de constater la récurrence de ces mots-clés qui composent les principaux arguments des deux camps. Nous nous sommes ensuite concentrée sur les textes médiatiques qui les traitaient explicitement en écartant ceux qui n'y faisaient qu'allusion. Notre corpus d'analyse se compose ainsi des deux entretiens de Mnouchkine, de la lettre de la communauté autochtone et de 28 articles qui entrent en dialogue avec eux. D'emblée, l'étude de notre corpus nous aura permis de constater que le discours journalistique n'est pas homogène. De fait, sur les 28 articles à l'étude, dix se positionnent en faveur de la pièce et neuf en sa défaveur. Les huit articles restant se révèlent plutôt nuancés et exposent de façon égalitaire les opinions des deux clans. Si le discours médiatique entourant l'affaire *Kanata* paraît plutôt nuancé, il semble toutefois que ce n'était pas le cas en ce qui a trait à celui de *Slāv*. En effet, Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette soulignent la quasi-homogénéité du discours dit « citoyen » dans le quotidien *Le Devoir* ; pas moins de 94,4 % des commentaires des lecteurs se portaient alors à la défense de la pièce¹⁵. Cette variation pourrait être le signe d'une progression quant à la compréhension du concept d'appropriation culturelle dans la sphère médiatique.

15. Mathilde Barraband et Anne-Marie Duquette, « Une polémique autour de la liberté de création. L'affaire *Slāv*, les devoirs des auteurs et les lecteurs du *Devoir* » dans Mathilde Barraband, Anne-Marie Duquette et Marie-Odile Richard (dir.), *(Dé)limiter la création. Usages et usinages de la liberté d'expression artistique* [en ligne], Trois-Rivières, Laboratoire L'art en procès, coll. « L'art en procès | Jeunes chercheur-es », 2022, p. 97.

Les arguments des détracteurs de *Kanata*

La lettre publiée le 14 juillet 2018 dans *Le Devoir* par des représentants des communautés autochtones se voulait une réponse à l'entretien qu'avait accordé Ariane Mnouchkine au quotidien quelques jours plus tôt. Le titre, « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », ne fait aucun doute, les signataires déplorent l'absence de collaboration avec les Premières Nations :

L'un des grands problèmes que nous avons au Canada, c'est d'arriver à nous faire respecter au quotidien par la majorité, parfois tricotée très serré, même dans le milieu artistique. Notre invisibilité dans l'espace public, sur la scène, ne nous aide pas. Et cette invisibilité, madame Mnouchkine et monsieur Lepage ne semblent pas en tenir compte, car aucun membre de nos nations ne ferait partie de la pièce¹⁶.

Bien qu'ils soient conscients que Lepage et Mnouchkine ont consulté des membres de leur communauté, les auteurs de la lettre critiquent le fait qu'aucun acteur autochtone ne prenne part au spectacle, dénonçant ainsi un délit représentationnel, tel que pensé par Moser, lorsqu'il est question d'un non-autochtone interprétant les cultures autochtones. Ils critiquent l'invisibilisation dont ils sont victimes dans l'espace public, invisibilisation encore plus inacceptable lorsqu'il est question de raconter leur propre histoire :

Certains ont été consultés par les promoteurs de *Kanata*. Mais nous croyons que des artistes de nos Nations seraient heureux de célébrer leur fierté sur scène dans la pièce. Est-ce que les metteurs en scène de *Kanata* ont cherché une collaboration ? Nous comprenons, à la lumière de l'entrevue publiée dans *Le Devoir*, que l'aventure se passera sans nous, encore une fois¹⁷.

Selon le directeur du Conseil des arts du Canada, Simon Brault, les membres du jury réuni par le Conseil étaient arrivés à ce même constat en 2016, alors que les auteurs du projet *Kanata* lui avaient soumis une demande pour une aide financière pouvant aller jusqu'à un demi-million de dollars. La subvention avait

16. Collectif, « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », *art. cit.*

17. *Ibid.*

été refusée notamment à cause de l'absence de collaborateurs des Premières Nations. Si les signataires de la lettre n'utilisent pas les termes d'appropriation culturelle à propos du projet de Lepage et Mnouchkine, Simon Brault les avait posés pour sa part, se disant fier que l'organisme qu'il dirige ait pris les devants pour lutter contre l'appropriation des cultures autochtones¹⁸.

Mario Girard, chroniqueur du *Devoir*, est l'un des journalistes qui a offert la parole aux représentants autochtones et soutenu l'opinion de ces derniers. Dans sa chronique du 21 juillet 2018, il rapporte les propos de Dave Jenniss, directeur de la troupe de théâtre Ondinnok : « Le cas de *Kanata* est fort différent [de *Coriolan*, la pièce de Shakespeare qu'a mise en scène Lepage en donnant le rôle principal à un comédien noir], car son histoire s'inspire d'un groupe qui est exclu des grandes scènes canadiennes. Il est normal que ce groupe mette son "poing sur la table" [...]. On est tannés d'être consultés. Peut-on être présents et jouer avec vous¹⁹ ? » Dans la même lignée, le journaliste ajoute : « [A]vant de plonger dans un spectacle qui puise dans le passé et les douleurs d'un groupe minoritaire, assurez-vous de ne pas l'exclure²⁰ ». Le journaliste Jérôme Delgado, lui aussi, cède la parole à une des signataires de la lettre, qui insiste à son tour sur la nécessité de ne pas invisibiliser une des deux parties d'un prétendu dialogue : « Personne ne souhaitait l'annulation [de *Kanata*], insiste au téléphone Alexandra Lorange, juriste et membre du collectif signataire de la lettre. On souhaitait un dialogue, une collaboration. L'histoire doit être racontée, mais ensemble²¹ ».

18. Mario Girard, « Ce n'est pas de la censure », *La Presse* +, section Arts, mardi 31 juillet 2018, p. A1-A2.

19. *Ibid.*

20. Mario Girard, « À qui le bâton maintenant ? », *La Presse* +, section Arts, samedi 21 juillet 2018, p. A3.

21. Jérôme Delgado, « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones », *Le Devoir*, section Actualités, samedi 21 juillet 2018, p. A1. Il semble important de mentionner qu'Alexandra Lorange est suspectée de faire de l'appropriation culturelle :

En plus de se faire à son tour l'écho du problème de l'invisibilisation soulevé par les signataires de la lettre, plusieurs journalistes se penchent sur le concept d'appropriation culturelle qui a circulé dans l'espace médiatique. Et c'est souvent pour déplorer la compréhension bancale du concept qui en est faite et la banalisation à laquelle il est assujéti :

L'appropriation culturelle a aussi eu le dos large ! J'entends beaucoup que cette « folie » de l'appropriation culturelle va être partout bientôt. Les groupes minoritaires ne pourront plus être interprétés au théâtre et au cinéma par un « comédien ordinaire ». Faisons de la place aux groupes minoritaires dans notre théâtre et dans notre cinéma et le problème d'appropriation culturelle ne se posera plus²².

À l'instar de Mario Girard, d'autres journalistes regrettent l'incompréhension de la notion d'appropriation culturelle. C'est le cas, par exemple, de Marc Cassivi qui précise que l'expression « a été détournée de son sens²³ », sans toutefois préciser celui qu'il faudrait lui accorder. De la même manière, Odile Tremblay prône une nécessaire pédagogie :

Dans le courant du jour, un comédien non danois ne pourra plus jouer *Hamlet*, lancent des voix à la ronde. Mais en s'informant sur l'appropriation culturelle, on comprend que les communautés spoliées par une culture dominante et toujours fragilisées (en gros, les Noirs issus de l'esclavage et les communautés autochtones) sont essentiellement visées²⁴.

Dans le même sens, François Cardinal évoque l'importance du contexte historique : « [C]e que nous ont prouvé les débats des dernières semaines, c'est qu'il faut distinguer le texte (signé Lepage) du contexte (qu'a ignoré Lepage). Un contexte auquel nous nous ouvrons collectivement de plus en plus. Un

en 2020, ses origines atikamekws ont été remises en question. Voir Alexis Riopel, « Une ascendance autochtone douteuse », *Le Devoir* [en ligne], 14 février 2020, URL : <https://www.ledevoir.com/societe/572959/une-ascendance-autochtone-douteuse>.

22. Mario Girard, « À qui le bâton maintenant ? », *art. cit.*, p. A3.

23. Marc Cassivi, « Pour la suite du monde », *La Presse* +, section Arts, samedi 15 septembre 2018, p. A1-A4.

24. Odile Tremblay, « Après le séisme théâtral », *Le Devoir*, section Culture, jeudi 2 août 2018, p. B8.

contexte marqué historiquement par l'injustice, la domination et l'exclusion²⁵ ». D'ailleurs, même si la dynamique d'oppression évoquée par Odile Tremblay repose essentiellement sur l'histoire coloniale, il n'en reste pas moins que l'inégalité des chances est encore bien présente aujourd'hui.

Certains détracteurs de la pièce insistent en ce sens sur le statut de privilégiés dont jouissent Mnouchkine et Lepage : « Les temps changent en effet, non pas vers une plus grande rectitude politique, comme l'affirment certains pour clore le débat, mais vers une plus grande ouverture, une plus grande compréhension, une plus grande sensibilité envers ceux qui n'ont pas eu les mêmes privilèges que la majorité²⁶ », note François Cardinal. Pour sa part, André Dudemaine, directeur du festival Présence autochtone, reconnaît le pouvoir inhérent du metteur en scène : « On a besoin de l'appui de figures géantes comme Lepage. D'où le sentiment d'un rendez-vous manqué²⁷ ». Dès lors, cette inégalité que rejoue le milieu culturel entretient la position précaire des peuples autochtones et perpétue, par le fait même, la vulnérabilité qu'impose le colonialisme.

Si l'absence d'artistes des Premières Nations est toujours au cœur du débat, certains condamnent pourtant la pièce elle-même en arguant qu'une plus grande collaboration avec les communautés autochtones aurait été bénéfique. C'est le cas, notamment, de la cinéaste abénakise Kim Obomsawin :

Ce que j'ai vu à la Cartoucherie confirme les craintes de la communauté autochtone. Nous impliquer aurait vraiment pu faire de cette pièce une œuvre meilleure. Je n'y ai pas non plus vu, par exemple, de discours critique sur la responsabilité collective devant le sort des femmes autochtones assassinées. Tout reste au premier degré²⁸.

25. François Cardinal, « Parce qu'on est en 2018 », *La Presse* +, section Débats, samedi 28 juillet 2018, p. D1.

26. *Ibid.*

27. Jérôme Delgado, « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones », *art. cit.*

28. Philippe Couture, « À Paris, "Kanata" agite le drame des femmes autochtones disparues », *Le Devoir*, section Actualités, lundi 17 décembre 2018, p. A1-A2.

Même son de cloche du côté de Brian Myles le quel, malgré un article plus nuancé, écrit dans les pages du *Devoir* que « [l]e traitement de réalités historiques aussi chargées que l'esclavagisme et le colonialisme nécessitent doigter, respect, écoute et inclusion des peuples invisibles²⁹ ». De même, Kevin Loring, directeur artistique du Théâtre autochtone au Centre national des arts à Ottawa, reproche aussi l'absence de partenariat avec les Premières Nations alors que les thèmes abordés sont toujours très éprouvants :

Une histoire de relations avec les Autochtones ne peut être racontée sans leur point de vue, insiste-t-il. Ce qui a surtout choqué, c'est qu'on allait aborder des thèmes récents et encore douloureux, comme ceux des pensionnats et de la disparition de femmes autochtones³⁰.

Alexandra Lorange, analyste juridique chez Femmes autochtones du Québec, se désole pour sa part de l'appropriation culturelle de l'instrument de musique symbolique qu'est le tambour : « Il [Lepage] ne comprend pas le processus d'apprentissage du tambour. C'est de l'ordre du sacré. Lui, il sort du spirituel et en fait quelque chose de différent. Ce n'est peut-être pas un manque de respect, mais de l'ignorance³¹ ».

On peut ainsi noter deux éléments marquants dans l'argumentaires des détracteurs de *Kanata*. Le premier est que les représentants autochtones n'emploient que rarement l'expression d'appropriation culturelle, préférant mettre l'accent sur l'absence de collaboration avec les Premières Nations. Le second est que plusieurs des auteurs tentent de nouer un dialogue avec leurs opposants, en rappelant l'importance de prendre en considération le rapport de force que sous-entend le concept d'appropriation culturelle. Bien que les journalistes soient plus prompts que les signataires de la lettre à employer

29. Bryan Myles, « Annulation de Kanata, ou la triste époque », *Le Devoir*, section Éditorial, samedi 28 juillet 2018, p. B8.

30. Jérôme Delgado, « "Kanata" ne vivra pas », *Le Devoir*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. A1.

31. Jérôme Delgado, « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones », *art. cit.*

l'expression telle quelle, il n'en reste pas moins que la principale revendication des Autochtones, soit la présence sur scène d'artistes de leurs peuples, sous-entend aussi l'appropriation culturelle.

Les arguments des défenseurs de *Kanata*

Lors de ses entrevues, Mnouchkine aborde frontalement la question de l'appropriation culturelle. Dans son entretien avec le *Devoir*, elle affirme que « [t]out le monde s'approprie ce qu'il a aimé de la tribu voisine ; parfois avant ou après l'avoir envahie, parfois massacrée³²... » En arguant qu'il est légitime de s'approprier la culture d'un peuple, elle refuse que les cultures puissent être considérées comme des possessions et soutient que chacun est libre d'emprunter à l'autre des éléments culturels. La directrice du Théâtre du Soleil développe plus en profondeur le sujet dans un autre entretien visant à faire le point sur la controverse entourant *Kanata*. À la question « Qu'évoquent pour vous les termes "appropriation culturelle" ? », elle répond :

Ces termes n'évoquent rien pour moi, car il ne peut y avoir appropriation de ce qui n'est pas et n'a jamais été une propriété physique ou intellectuelle. Or les cultures ne sont les propriétés de personne. Aucune borne ne les limite, car, justement, elles n'ont pas de limites connues dans l'espace géographique, ni, surtout, dans le temps. Elles ne sont pas isolées, elles s'ensemencent depuis l'aube des civilisations³³.

L'accusation d'appropriation culturelle fait ainsi l'objet d'une réfutation en règle de la part de Mnouchkine. Comme elle, certains intervenants qui se portent la défense de la pièce voient en cette pratique une forme de « visibilité » des minorités ethniques. Autrement dit, pour eux, raconter l'histoire d'un peuple colonisé serait en soi une façon de leur faire honneur, ainsi que le précise Francine Pelletier dans les pages du *Devoir*. Selon la chroniqueuse, parler de

32. Catherine Lalonde, « Les Amérindiens lus par Lepage et Mnouchkine », *art. cit.*

33. Joëlle Gayot, « Ariane Mnouchkine : Les cultures ne sont les propriétés de personne », *Télérama*, 18 septembre 2018.

racisme et d'appropriation culturelle relativement à *Kanata* et *Slāv* serait « des non-sens dans un cas comme dans l'autre puisqu'il s'agit d'hommages envers ces marginalisés³⁴ ». L'homme de théâtre René Richard Cyr parle aussi « d'hommage aux victimes³⁵ ». Par ailleurs, Guy Fournier nie le concept : « On ne s'approprie rien de l'autre quand on présente sur lui un point de vue différent et plus éclairé³⁶ ». Nathalie Petrowski abonde aussi dans ce sens lorsqu'elle se questionne sur les préjudices que peuvent susciter la narration de la sombre histoire des peuples autochtones :

[E]n quoi une production théâtrale qui porte sur le rapport douloureux et acrimonieux des Premières Nations et du Canada couvrant 200 ans d'histoire et qui évoque autant les pensionnats de la honte que les disparitions et meurtres odieux des femmes autochtones dans la région de Vancouver, en quoi cette production est-elle nuisible³⁷ ?

À la lumière de ces quelques exemples, on constate un changement de perspective quant à la compréhension du concept d'appropriation culturelle. En effet, il ne s'agit plus d'un phénomène engendrant l'invisibilisation des minorités ethniques, mais bien une manière de célébrer leur identité et leur culture tout en critiquant les erreurs historiques des peuples dominants. Certains auteurs renversent même complètement la dynamique d'oppression attendue en faisant des artistes les victimes des groupes minoritaires. Mathieu Bock-Côté, en l'occurrence, ne cache pas sa crainte de voir les minorités visibles acquérir du pouvoir :

De nouveaux rapports de force s'établissent : des groupes de militants radicaux, qui s'autoproclament représentants d'une communauté, ont désormais le pouvoir

-
34. Francine Pelletier, « L'art n'est pas la politique », *Le Devoir*, section Idées, mercredi 18 juillet 2018, p. A7.
 35. Jérôme Delgado, « La riposte sera théâtrale, dit Ariane Mnouchkine », *Le Devoir*, section Actualités, samedi 28 juillet 2018, p. A1.
 36. Guy Fournier, « Simon Brault joue au plus fin », *Le Journal de Montréal*, section Chronique, jeudi 2 août 2018, p. 34.
 37. Nathalie Petrowski, « Ô Kanata, terre de nos acrimonies », *La Presse +*, section Arts, mardi 7 août 2018, p. 3.

de faire annuler un spectacle et de définir les balises de la liberté d'expression lorsqu'on parle de ce qui les concerne³⁸.

Francine Pelletier note de même qu'« Aujourd'hui, c'est la population qui, loin d'être soumise et repliée sur elle-même, exige une autre façon de faire par rapport à l'establishment culturel, politique ou autre. Les rôles ont été complètement renversés en d'autres mots³⁹ ».

Toutefois, il semble que le concept d'appropriation culturelle fasse son chemin y compris chez les défenseurs de la pièce. Nathalie Petrowski, qui se positionne en faveur de la représentation théâtrale, même si elle désapprouve le manque de nuance qui découle du concept, admet la complexité du problème qu'il soulève⁴⁰. Robert Lepage lui-même reconnaît la difficulté que représente le phénomène : « Il nous faudra tôt ou tard [...] tenter de comprendre, calmement et ensemble, ce que sont fondamentalement l'appropriation culturelle et le droit à une expression artistique libre⁴¹ ».

L'argument de Mnouchkine qui rallie le plus largement ses défenseurs est en fait celui-ci : l'art et les cultures auraient une vertu universalisante. Christian Rioux applaudit ainsi « l'esprit humaniste et universaliste » de Lepage et Mnouchkine en dénigrant du même coup les opposants au projet *Kanata* qu'il nomme les « bureaucrates du multiculturalisme institutionnel canadien⁴² ». Selon le chroniqueur, les instances gouvernementales seraient contraintes de répondre à un certain « quota » ethnique ou sexuel, ce qui insinue, d'une part, que le débat est futile et, d'autre part, que les défenseurs du multiculturalisme détiennent un

38. Mathieu Bock-Côté, « Le triomphe de la censure », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. 8.

39. Francine Pelletier, « La nouvelle censure », *Le Devoir*, section Idées, mercredi 1 août 2018, p. A7.

40. Nathalie Petrowski, « Ô Kanata, terre de nos acrimonies », *art. cit.* p. 3.

41. Brian Myles, « Annulation de Kanata, ou la triste époque », *art. cit.*

42. Christian Rioux, « Le théâtre renversé », *Le Devoir*, section Actualités, vendredi 21 décembre 2018, p. A3.

pouvoir de censure plus ou moins légitime. Qui plus est, soulignons que l'argument de l'universalisme auquel Rioux fait référence peut être compris comme étant une déclinaison de l'argument qui trône au sommet de la pyramide rhétorique des défenseurs de *Kanata*, soit celui de la liberté de création. En effet, une conception universalisante de l'art peut impliquer que, comme les cultures, l'art n'appartient à personne et transcende les frontières géographiques, le concept d'appropriation culturelle se trouvant, par conséquent, récusé. En ce sens, la professeure Anne-Marie Gingras affirme :

Les artistes doivent agir sans frontières, pratiquement, juge celle qui s'oppose à l'instrumentalisation de la liberté d'expression à des fins commerciales – le cas des radios poubelles, par exemple. Les seules limites devraient être pour des raisons de haine ou de promotion de la violence. Mais provoquer des réactions, bouleverser n'est pas interdit⁴³.

D'autres arguments consistant à cibler des fonctions inhérentes à l'art sont invoqués par les partisans de *Kanata* afin de justifier leur position. C'est le cas, entre autres, de Nathalie Petrowski qui, reprenant les mots de la metteuse en scène Brigitte Haentjens, traite de la responsabilité artistique : « Quant aux artistes, leur mission [...] c'est de mettre en scène et en lumière les contradictions, les travers et les vices de nos sociétés⁴⁴ ». On retrouve la même ligne de pensée chez Francine Pelletier, chroniqueuse au *Devoir* : « [S]i le message politique a été entendu, le message culturel tarde, lui, à être compris. L'art n'est pas de la politique. C'est essentiellement ce que disent Bonifassi, Lepage et Mnouchkine. La politique a le devoir de rectifier les injustices, alors que l'art n'a que celui d'en parler⁴⁵ ». Pierre Hébert, de son côté, réclame l'autonomie de l'art : « Il faut laisser l'art tranquille, laisser l'art faire ses bons

43. Anne-Marie Gingras dont les propos sont reformulés par Jérôme Delgado dans « La riposte sera théâtrale, dit Ariane Mnouchkine », *art. cit.*, p. A1.

44. Nathalie Petrowski, « Ô Kanata, terre de nos acrimonies », *art. cit.*

45. Francine Pelletier, « L'art n'est pas la politique », *art. cit.*, p. A7.

coups et ses erreurs⁴⁶ ». L'art se trouve ainsi défini par sa fonction descriptive. Mais cette conception de l'art n'est pas non plus sans rappeler le célèbre slogan de « L'art pour l'art », lequel énonce que la valeur intrinsèque de l'art est dépourvue de toute dimension didactique, morale ou utile. À la lumière de ces arguments, on remarque qu'ils véhiculent tous la même idée sous-jacente, c'est-à-dire que l'art ne doit être soumis à aucune doctrine et que, par conséquent, la liberté de création doit être entière.

Si, d'un côté, la liberté de création fait office d'argument positif, de l'autre côté, la censure tient le rôle d'argument négatif, elle est présentée comme la sanction suprême pour les défenseurs de la liberté artistique. En effet, l'étude de notre corpus dévoile que le terme « censure » est exclusivement employé par les défenseurs de *Kanata* que par ses détracteurs. Mathieu Bock-Côté s'insurge en ces termes contre la censure et la rectitude politique :

On peut bien jouer avec les mots, mais la réalité est simple : un effrayant climat de censure s'installe au Québec. Il nous vient d'une certaine gauche. Le politiquement correct étend son empire. Déjà très présent en politique et à l'université, il règne désormais dans le monde des arts, qu'on aurait préféré imaginer comme le dernier refuge de la liberté de création et d'expression⁴⁷.

Pour sa part, Francine Pelletier affirme que la liberté artistique est « non seulement une des assises du Québec moderne, mais sa plus spectaculaire distinction⁴⁸... », tout en condamnant plus loin la censure financière dont a été victime le spectacle *Kanata*.

Outre l'appui de certains journalistes, Lepage et Mnouchkine profitent aussi du soutien de nombreux artistes. La réalisatrice et actrice Micheline Lanctôt, par exemple, dénonce la censure à laquelle est soumis le milieu artistique : « On nous censure déjà assez de façon insidieuse... Les gens n'ont pas

46. Pierre Hébert cité par Jérôme Delgado, « La riposte sera théâtrale, dit Ariane Mnouchkine », *art. cit.*

47. Mathieu Bock-Côté, « Le triomphe de la censure », *art. cit.*, p. 8.

48. Francine Pelletier, « La nouvelle censure », *art. cit.*, p. A7.

idée des filets à travers lesquels on passe pour arriver à faire quelque chose, dans n'importe quelle expression artistique, en télé, en cinéma, en littérature⁴⁹... » Lorraine Pintal, en tant que directrice du Théâtre du Nouveau Monde, se réjouit que la liberté l'emporte sur la censure alors qu'elle commente la première du spectacle à la Cartoucherie de Vincennes⁵⁰.

Pour ce qui est du milieu politique, la majorité des politiciens interviewés se disent en faveur de la représentation de *Kanata* en avançant, une fois de plus, l'argument de la liberté de création et condamnant, du même coup, la censure artistique : « On ne peut pas commencer à empêcher, à bloquer la liberté d'expression. Des artistes comme Robert Lepage ont le droit de s'exprimer. Je trouve ça dangereux qu'une société s'oppose à ce genre de spectacle⁵¹ », déclare François Legault, chef de la Coalition avenir Québec. En septembre 2018, l'argument de la liberté de création prendra d'ailleurs un tour juridique. La troupe du Théâtre du Soleil fait alors paraître un communiqué intitulé « Le ressaisissement » dans lequel elle fait appel à la loi républicaine française pour justifier la représentation prochaine du spectacle :

Ne s'estimant assujetti qu'aux seules lois de la République votées par les représentants élus du peuple français [...], n'étant donc pas obligé juridiquement ni surtout moralement de se soumettre à d'autres injonctions [...], le Théâtre du Soleil a décidé, en accord avec Robert Lepage, de poursuivre avec lui la création de leur spectacle et de le présenter au public aux dates prévues, sous le titre *Kanata – Épisode I — La Controverse*⁵².

Si l'argumentaire mobilisé par les partisans de la production de Lepage et Mnouchkine est essentiellement basé sur la notion de liberté artistique, un autre

49. Agence QMI, « Micheline Lanctôt inquiète pour la liberté des créateurs », *Le Journal de Montréal*, section Spectacle, mardi 14 août 2018.

50. Mario Cloutier et Luc Boulanger, « Les autochtones auront leur mot à dire », *La Presse+*, section Arts, jeudi 6 septembre 2018, p. A1-A2.

51. Patrick Bellerose, « L'annulation de *Kanata* est dangereuse », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, samedi 28 juillet 2018, p. 14.

52. Le Théâtre du Soleil, « Le ressaisissement » [en ligne], 5 septembre 2018, URL : <https://www.theatre-du-soleil.fr/fr/a-lire/le-ressaisissement-5-septembre-2018-4262>.

argument est parfois invoqué, qui ne sollicite pas de prime abord la liberté des artistes, mais plutôt leurs intentions. À ce titre, nombre de chroniqueurs et de personnalités du milieu culturel qui se sont entretenus avec ces derniers ont insisté sur les nobles intentions des deux dramaturges. En l'occurrence, Odile Tremblay affirme que « [l]e dramaturge de *La trilogie des dragons* n'a jamais cessé, au long de sa carrière, et ça l'honore, de créer des ponts entre les cultures⁵³ ». Le producteur Stéphane Mongeau met de l'avant le caractère « inclusif et respectueux⁵⁴ » de Robert Lepage tandis que Lorraine Pintal voit dans la démarche des créateurs « une intention de tisser des liens solides avec les représentants des artistes autochtones⁵⁵ ». Les nobles intentions des auteurs se traduisent aussi par la composition multiculturelle de la troupe du Théâtre du Soleil, laquelle réunit des artistes de vingt-six pays, ce que la directrice elle-même ne manque pas de rappeler. En effet, dans son entrevue accordée à *Télérama*, Mnouchkine réfute le manque de collaboration avec le peuple autochtone en rappelant la diversité ethnique de sa troupe :

Il nous a fallu rappeler encore et encore que ce spectacle était répété et produit en France, avec des acteurs d'origines très diverses, réfugiés d'abord, puis résidents en France, puis devenus français pour la plupart, ces dernières années. Bon nombre d'artistes qui nous recevaient ce soir-là avaient entendu vaguement parler du Soleil mais ignoraient tout de son fonctionnement et de ses principes⁵⁶.

On le voit, l'argumentaire des défenseurs de la pièce repose en premier lieu sur la revendication de la liberté de création présentée comme nécessaire à la création et à la société plus généralement et sur la réaffirmation des bonnes intentions qui animent la troupe et son projet.

53. Odile Tremblay, « Après le séisme théâtral », *art. cit.*

54. Luc Boulanger, « Le milieu du théâtre accuse le coup », *La Presse+*, section Arts, mardi 24 juillet 2018, p. A1.

55. Mario Cloutier et Luc Boulanger, « Les autochtones auront leur mot à dire », *op. cit.*

56. Joëlle Gayot, « Ariane Mnouchkine : Les cultures ne sont les propriétés de personne », *Télérama*, 18 septembre 2018.

Conclusion

Nous l'avons vu, l'affaire *Kanata* fut l'objet d'une importante et virulente polémique opposant la défense de la liberté artistique à la contestation de l'appropriation des cultures. La difficulté que nous avons eue lors du tri des centaines d'articles parus dans les quotidiens atteste de l'ampleur du débat. Parmi les arguments employés par les détracteurs de la pièce, rappelons que l'appropriation culturelle se classe au premier rang, bien que les Autochtones emploient peu l'expression. Ces derniers préfèrent mettre l'accent sur leur principale revendication, soit la nécessité de les inclure davantage dans le monde culturel, et de pallier ainsi l'invisibilisation dont ils sont victimes. De leur côté, les défenseurs de *Kanata* dénoncent principalement l'atteinte à la liberté de création et accusent le camp adverse de vouloir censurer le spectacle. En guise de justification, certains d'entre eux invoquent une vision universalisante de l'art et des cultures, tandis que d'autres mettent de l'avant les nobles intentions des deux dramaturges. Qui plus est, la troupe du Théâtre du Soleil a aussi invoqué des arguments juridiques en rappelant qu'aucune loi ne les obligeait à annuler le spectacle.

Les malentendus qui traversent le corpus laissent penser qu'il reste encore beaucoup de travail à faire si l'on souhaite dépasser ce dialogue de sourds ayant dominé le débat. L'appropriation culturelle aurait avantage à être mieux comprise dans son ensemble, d'abord par les journalistes, afin que le grand public puisse s'en faire une idée juste et conforme. Pour la suite, nous espérons que, malgré la virulence de la polémique, celle-ci aura permis de faire avancer le débat en ce qui concerne la cause autochtone, car, comme le disent si bien les premiers concernés : « Nous ne sommes pas invisibles et nous ne nous taisons pas. Nous

avons nos plumes à la main et nous vous dirons encore et pour longtemps : je suis, NOUS SOMMES⁵⁷ ».

57. Collectif, « Encore une fois l'aventure se passera sans nous, les Autochtones ? », *art. cit.*.

Bibliographie

Corpus d'analyse

- [COLLECTIF], « Encore une fois, l'aventure se passera sans nous, les Autochtones? », *Le Devoir*, section Opinion, 14 juillet 2018.
- AGENCE QMI, « Micheline Lanctôt inquiète pour la liberté des créateurs », *Le Journal de Montréal*, section Spectacle, mardi 14 août 2018.
- BÉLANGER, Cédric, « Un été à oublier pour Lepage », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. 36.
- BELLEROSÉ, Patrick, « L'annulation de Kanata est dangereuse », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, samedi 28 juillet 2018, p. 14.
- BOCK-CÔTÉ, Mathieu, « Le triomphe de la censure », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. 8.
- BOULANGER, Luc, « Le milieu du théâtre accuse le coup », *La Presse+*, section Arts, mardi 24 juillet 2018, p. A1.
- CARDINAL, François, « Parce qu'on est en 2018 », *La Presse +*, section Débats, samedi 28 juillet 2018, p. D1.
- CASSIVI, Marc, « Pour la suite du monde », *La Presse +*, section Arts, samedi 15 septembre 2018, p. A1 à A4.
- CLOUTIER, Mario, et Luc BOULANGER, « Les autochtones auront leur mot à dire », *La Presse+*, section Arts, jeudi 6 septembre 2018, p. A1-A2.
- COUTURE, Philippe, « À Paris, "Kanata" agite le drame des femmes autochtones disparues », *Le Devoir*, section Actualités, lundi 17 décembre 2018, p. A1-A2.
- DELGADO, Jérôme, « Début de dialogue entre Robert Lepage et les Autochtones », *Le Devoir*, section Actualités, samedi 21 juillet 2018, p. A1.
- DELGADO, Jérôme, « "Kanata" ne vivra pas », *Le Devoir*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. A1.

- DELGADO, Jérôme, « La riposte sera théâtrale, dit Ariane Mnouchkine », *Le Devoir*, section Actualités, samedi 28 juillet 2018, p. A1.
- FACAL, Joseph, « Le retour des soutanes », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, samedi 15 décembre 2018, p. 8.
- FOURNIER, Guy, « Simon Brault joue au plus fin », *Le Journal de Montréal*, section Chronique, jeudi 2 août 2018, p. 34.
- GAYOT, Joëlle, « Ariane Mnouchkine : Les cultures ne sont les propriétés de personne », *Télérama*, 18 septembre 2018.
- GENDRON-MARTIN, Raphaël, « Il y a encore beaucoup de travail à faire - Brittany Leborgne, actrice de Mohawk Girls », *Le Journal de Montréal*, section Spectacles, mardi 14 août 2018, p. 28.
- GENDRON-MARTIN, Raphaël, « La chanteuse Elisapie espère plus de respect envers les Autochtones », *Le Journal de Montréal*, section Spectacles, vendredi 14 septembre 2018, p. 31.
- GIRARD, Mario, « À qui le bâton maintenant ? », *La Presse +*, section Arts, samedi 21 juillet 2018, p. A.
- GIRARD, Mario, « Ce n'est pas de la censure », *La Presse +*, section Arts, mardi 31 juillet 2018, p. A1-A2.
- GIRARD, Mario, « L'invisibilité de l'éléphant » *La Presse+*, section Arts, samedi 11 août 2018, p. A7.
- LALONDE, Catherine, « Les Amérindiens lus par Lepage et Mnouchkine », *Le Devoir*, section Culture, 11 juillet 2018, p. A8.
- LAURENCE, Jean-Christophe, « La première de Kanata fait salle comble à Paris », *La Presse+*, section Actualités, dimanche 16 décembre 2018, p. A10.
- MYLES, Brian, « Annulation de Kanata, ou la triste époque », *Le Devoir*, section Éditorial, samedi 28 juillet 2018, p. B8.
- PELLETIER, Francine, « La nouvelle censure », *Le Devoir*, section Idées, mercredi 1^{er} août 2018, p. A7.
- PELLETIER, Francine, « L'art n'est pas la politique », *Le Devoir*, section Idées, mercredi 18 juillet 2018, p. A7.

- PETROWSKI, Nathalie, « Ô Kanata, terre de nos acrimonies », *La Presse* +, section Arts, mardi 7 août 2018, p. 3.
- RAVARY, Lise, « Lepage annule Kanata », *Le Journal de Montréal*, section Actualités, vendredi 27 juillet 2018, p. 6.
- RIOUX, Christian, « Le théâtre renversé », *Le Devoir*, section Actualités, vendredi 21 décembre 2018, p. A3.
- TREMBLAY, Odile, « Après le séisme théâtral », *Le Devoir*, section Culture, jeudi 2 août 2018, p. B8.
- VALIENTE, Giuseppe, « “Kanata”: des Autochtones sortent déçus du spectacle », *Le Devoir*, section Culture, jeudi 20 décembre 2018, p. B8.

Autres références

- BACHELOT NGUYEN, Marine, « Réticences à la française », *Tumultes*, n° 54, 2020, p. 31-42.
- BARRABAND, Mathilde et Anne-Marie DUQUETTE, « Une polémique autour de la liberté de création. L'affaire Slāv, les devoirs des auteurs et les lecteurs du Devoir » dans Mathilde Barraband, Anne-Marie Duquette et Marie-Odile Richard (dir.), *(Dé)limiter la création. Usages et usinages de la liberté d'expression artistique*, Trois-Rivières, Laboratoire L'art en procès, coll. « L'art en procès | Jeunes chercheur·es », 2022, p. 74-111, URL : <https://www.erudit.org/fr/livres/hors-collection/delimiter-la-creation/>.
- DEPUIS-DÉRI, Francis, *Panique à l'université: Rectitude politique, wokes et autres menaces imaginaires*, Montréal, Lux Editeur, 2022, 328 p.
- LABRECQUE, Simon et René LEMIEUX, « L'affaire of the North: penser l'appropriation par la traduction », *Trahir* [en ligne], mis en ligne le 26 mai 2017, URL : <https://trahir.wordpress.com/2017/05/26/labrecque-lemieux-ofthenorth/>.
- LEFRANÇOIS, David et Marc-André ÉTHIER, « SLĀV : une analyse de contenu médiatique centrée sur le concept d'appropriation culturelle », *Revue de recherches en littérature médiatique multimodale* [en ligne],

vol. 9, juin 2019, <https://www.erudit.org/fr/revues/rechercheslmm/2019-v9-rechercheslmm04753/1062035ar/>.

MÈMETEAU, Richard, « Touche pas à ma musique ! Controverses sur l'appropriation des cultures minoritaire », *Revue du Crieur*, vol. 2, n° 4, p. 51-52.

PELLETIER-MORIN, Sarah-Louise, « Éloge de la polémique », *L'Inconvénient*, n° 83, hiver 2020-2021, p. 30-36.

RAMDANE, Anaïs, *L'appropriation à l'œuvre : identité et culture de la scène artistique nord-américaine*, mémoire de maîtrise, Université de Paris VIII Vincennes Saint-Denis, mai 2020, 54 p.

UZEL, Jean-Philippe, « Un dramaturge et un Iroquois à Paris. L'affaire Kanata », *Esprit*, janvier/février 2020, p. 61-69.

YOUNG, James O., *Cultural Appropriation and the Arts*, vol. 1, Oxford, Wiley-Blackwell, 2008, 184 p.